

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2016

Étaient présents : Mmes BIGOT, FÉVRIER, HUBERT, PASQUIER Marie-Thérèse, PEREIRA
MM. PANNIER, POUSSE, JOURDAIN, SIMON, GOUPY, RICHEL

Étaient absents / excusés : Madame PASQUIER Séverine
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à M. SIMON
Monsieur RADIGUE

Secrétaire de Séance : Monsieur JOURDAIN Willy

L'an deux mil seize, le neuf décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 décembre, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 10 novembre 2016 ne suscite aucune remarque particulière.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Tarifs table et chaise Salle Audonienne

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

✓ **Tarifs table et chaise Salle Audonienne**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que lors d'une location, une chaise a été cassée et qu'il n'y a pas de délibération relative aux tables ou chaises cassées.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer des tarifs pour le remplacement de tables ou de chaises cassées lors de la location de la Salle Audonienne en fonction des dépenses déjà réalisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants :

- 35 € pour une chaise
- 165 € pour une table de dimension 1,20 m x 0,80 m
- 210 € pour une table de dimension 1,60 m x 0,80 m

✓ **Emprunt travaux logement communal 7, rue Saint Mamert**

Monsieur PANNIER fait part aux conseillers qu'un emprunt de 125 000 € a été budgétisé en 2016. Cependant Monsieur le Maire propose que compte tenu des faibles taux d'emprunt et que les travaux d'un coût d'environ 160 000 €, de réaliser un emprunt de 150 000 €.

Une consultation auprès de cinq organismes bancaires (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Banque Postale, Caisse d'Épargne et Caisse des Dépôts) a donc été réalisée avec un emprunt de 125 000 € et de 150 000 € pour 20 ans et 25 ans (échéances trimestrielles).

Le tableau récapitulatif est distribué au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Saint Ouen en Belin, après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, décide :

Article 1er

Pour financer les travaux du logement communal situé 7, rue Saint Mamert, le Conseil Municipal contracte auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, un emprunt d'un montant de 150 000 € au taux fixe de 1,36 %, dont le remboursement s'effectuera en amortissement constant et échéances dégressives sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 20 ans.

Article 2

Monsieur PANNIER Olivier, Maire de Saint Ouen en Belin est autorisé à signer le contrat.

Article 3

Le Conseil Municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

Suite à la décision de contracter un emprunt de 150 000 € (au lieu de 125 000 €) pour les travaux de rénovation du logement communal situé 7, rue Saint Mamert, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la décision modificative N°4 au Budget Communal 2016 :

- Article 2313 (Constructions) : + 25 000 €
- Article 1641 (Emprunts) : + 25 000 €

✓ Avenant à contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux logement 7, rue Saint Mamert

Le contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec Monsieur BLIN stipule que les honoraires sont calculés selon un taux maximum de 9% appliqué sur le montant de tous les travaux commandés.

Le contrat a été élaboré avec un montant prévisionnel de 96 000 € HT et une rémunération de 8 640 € HT.

Compte tenu que les travaux sont arrêtés à 115 311,43 € HT, Monsieur BLIN propose un avenant de 415 € HT soit 498 € TTC à son contrat de maîtrise d'œuvre portant la rémunération ferme et définitive des honoraires à 9 055 € HT soit 10 866 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte l'avenant de 415 € HT soit 498 € TTC à son contrat de maîtrise d'œuvre portant la rémunération ferme et définitive des honoraires à 9 055 € HT soit 10 866 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant

✓ Demandes de subventions exceptionnelles

Monsieur JOURDAIN présente deux demandes de subventions exceptionnelles des associations FAUSMANO et Pays du Mans Astronomie dont le siège est à Saint Ouen en Belin.

La commission vie associative s'est réunie le 5 décembre dernier pour étudier ces deux demandes de subventions exceptionnelles.

L'association FAUSMANO concerne un stage infirmier de trois jeunes filles (dont une domiciliée à Saint Ouen en Belin) de cinq semaines au mois de mars 2017 au Sri Lanka.

Le coût total de ce projet est évalué à environ 10 000 € et la commission propose de financer le coût de création de l'association, les frais de vaccination et la carte nationale d'étudiante de la jeune fille de Saint Ouen en Belin soit 453 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'octroyer une subvention de 453 € à l'association FAUSMANO et demande qu'un retour de ce voyage soit effectué sous forme de diaporama, d'intervention auprès des enfants de l'école ou un stand au comice.

Ces dépenses seront imputées à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et organismes privées).

✓ **Admissions en non valeur**

Monsieur PIRAULT, Receveur Municipal a préparé une liste de redevables arrêtée au 3 novembre 2016 qu'il propose au Conseil Municipal d'admettre en non valeurs sur le budget communal 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise en non valeur de la somme de 60,85 €.

✓ **Renouvellement convention d'adhésion à Proclub**

La convention d'adhésion à Proclub arrive à terme le 31 décembre 2016 : une nouvelle convention est proposée dont l'engagement peut être d'une, deux ou trois années pour un montant qui reste fixé à 190 € HT par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable au renouvellement de cette convention d'adhésion à Proclub pour 2017 d'un coût de 190 € HT pour l'année 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

✓ **Contrats de maintenance**

Un tableau récapitulatif des consultations est distribué pour les contrats de maintenance arrivant à terme au 31 décembre 2016 et concerne :

- Prévention et lutte contre les nuisibles
- Contrôle des extincteurs

Prévention et lutte contre les nuisibles du Restaurant Scolaire, de la Salle Belin et le local Orange avec 2 passages par an

Trois sociétés ont été consultées et ont répondu (TSF Madeline, FARAGO et OUEST SANITATION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la société TSF Madeline pour un montant de 204 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Contrôle des extincteurs

Trois sociétés ont été consultées et ont répondu (SICLI, Anjou Protection Incendie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la société Anjou Protection Incendie pour un montant de 5,30 € HT (comprenant toutes les pièces, les plombs et les déplacements) par extincteur et une vacation de 33 € pour trois ans et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

✓ Tableau des effectifs au 31 décembre 2016

Le tableau des effectifs est distribué aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- supprime le poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} Classe (35 h) au 31 décembre 2016 compte tenu de l'avancement de Madame JOUANNEAU Maryline au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe au 1^{er} janvier 2016.
- supprime le poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe (31 h 30) au 31 décembre 2016 compte tenu de l'avancement de Madame ROUSSEAU Myriam au grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe au 1^{er} août 2016..
- approuve le tableau des effectifs au 31 décembre 2016 (Annexe1).

✓ Questions d'Actualité

➤ Ecole

Le dernier conseil d'Ecole a eu lieu le 7 novembre dernier. Le câblage informatique ayant été effectué cette année, il conviendra d'étudier l'équipement informatique dans les classes.

➤ Pour information

Une réunion d'information a eu lieu à La Flèche le 6 décembre dernier concernant trois sujets d'actualité :

- La lutte contre la radicalisation violente et la prévention de la radicalisation
- La sécurité dans les écoles et notamment le financement des investissements de sécurisation
- Les nouvelles dispositions d'instruction des cartes nationales d'identité.
Ainsi, à compter du 20 février 2017, selon la réforme des préfectures, les cartes nationales d'identité ne se feront plus en mairie de Saint Ouen en Belin mais dans une mairie équipée d'un dispositif spécifique. La mairie la plus proche de notre commune sera Ecommoy.
Cette mesure va dans le sens de la sécurisation des documents : cependant, le Conseil Municipal déplore la perte de ce service de proximité.

Aucun foyer de grippe aviaire (Influenza aviaire H5N8) n'est recensé en Sarthe : cependant le risque élevé entraîne la mise en place de mesures de protection renforcées sur l'ensemble du territoire avec notamment l'obligation de confinement des élevages commerciaux de volailles mais aussi des basses-cours, etc... Il a donc été affiché les consignes

La commission permanente du Conseil Régional a accordé le 18 novembre dernier une participation financière de 4 350 € pour le financement de la réhabilitation énergétique du logement locatif communal 7, rue Saint Mamert.

La commission permanente du Conseil Départemental a accordé le 18 novembre dernier une aide à la voirie communale pour le programme 2016 de 2 602 €.

Une réunion avec ateliers sur la stratégie de transition énergétique aura lieu le 15 décembre prochain à la Communauté de Communes.

Les vœux du Maire sont prévus le Samedi 7 Janvier 2017 à 11h à la Salle Audonienne.

Mesdames BIGOT et FEVRIER indique leur présence le 7 décembre dernier à la Bûche de Noël des Aînés Ruraux où une représentation théâtrale a été réalisée par les adhérents du club. Par ailleurs, Madame BIGOT indique que les membres du CCAS distribueront les colis de Noël semaine 50 aux aînés de plus de 80 ans absents au Gala des Séniors.

Madame BIGOT fait part aux conseillers municipaux de la satisfaction de parents des jeunes du local pour le travail effectué par Dorian BETTON, Directeur. Le Conseil Municipal lui adresse leurs félicitations.

Madame FÉVRIER et Monsieur POUSSE ont participé à une réunion du Syndicat d'Eau de Pontvallain : la réception des travaux a lieu le 12 décembre prochain.

La commission menus aura lieu le lundi 12 décembre prochain.

Monsieur POUSSE indique la création d'un poste de technicienne au sein du Syndicat du Bassin du Rhonne.

➤ **Place des Comtes de Belin**

Comme il l'avait été évoqué en début d'année, une réflexion sur la rénovation de la Place devait être menée en 2017. Des devis seront donc demandés à l'occasion de d'autres travaux prévus pour 2017.

➤ **Distribution des bulletins 2017**

Les équipes de distribution des bulletins 2017 sont effectuées et la distribution aura lieu entre Noël et le 1^{er} janvier.

➤ **Distribution des sacs Ordures Ménagères**

La distribution est prévue le :

- Samedi 14 janvier 2017 de 9h30 à 12h
- Mercredi 18 janvier 2017 de 10h à 12h
- Samedi 21 Janvier 2017 de 9h 30 à 12h

➤ **Téléthon**

Monsieur JOURDAIN remercie toutes les associations et les jeunes du local qui ont organisé et préparé le Téléthon. Environ 100 personnes étaient présentes : le challenge du fil le plus long en 2016 est de 103 m et il a été récolté 297 €.

Un tour de table des réunions communautaires (Commissions culturelle et sportive, enfance jeunesse, réunion sur le PLUI) est effectué.

La prochaine réunion est prévue le 3 février 2017 à 20h 30.

La séance est levée à 22h 40

**Le Secrétaire,
Willy JOURDAIN**